

Nous inscrivant dans la continuité de la PROPOSITION DE LOI pour la formation et le développement des compétences des proches aidants, enregistrée à la Présidence du Sénat le 29 février 2024, nous proposons d'étendre le champ des actions de formation professionnelle aux proches aidants :

« 7° Les actions de formation destinées à permettre aux aidants de personnes mentionnées à l'article L. 3142-16 du présent code d'acquérir les compétences nécessaires à l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie. »

En l'espèce, ces aidants réalisent déjà une part importante de l'accompagnement. En France, 9,3 millions de personnes aident régulièrement un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Parmi elles, 5,7 millions interviennent dans les activités de la vie quotidienne [2].

Cette aide compense en partie le manque de professionnels. Sept structures médico-sociales sur dix rencontrent des difficultés de recrutement [3]. Les aidants assurent cet accompagnement sans rémunération professionnelle, parfois jusqu'à l'équivalent d'un temps plein [4], mais ils ont besoin de compétences pour accompagner leur proche correctement et en sécurité.

Pourtant, en tant qu'organisme de formation, la nécessité d'un objectif professionnel que doivent pouvoir justifier nos apprenants nous conduit parfois à refuser leur inscription. C'est paradoxal : ces personnes assurent déjà l'accompagnement, sans pouvoir accéder aux compétences nécessaires pour le faire dans de bonnes conditions.

Pour certains aidants, cette expérience devient ensuite un métier. Leur permettre de se former, c'est donc mieux protéger les personnes accompagnées, soutenir les aidants et faciliter leur évolution vers des métiers qui manquent de professionnels.

Sources

- [1] Sénat, Proposition de loi pour la formation et le développement des compétences des proches aidants, texte n° 372, 29 février 2024 : <https://www.senat.fr/leg/exposes-des-motifs/pp123-372-expose.html>
- [2] DREES, 9,3 millions de personnes déclarent apporter une aide régulière à un proche, 2 février 2023 : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/93-millions-de-personnes-declarent-apporter-une-aide-reguliere-un>
- [3] DREES, L'accompagnement médico-social des personnes handicapées fin 2022, 16 juillet 2024 : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/240716_ERaccompagnement_medico_social
- [4] DREES, Le nombre de proches aidants à la vie quotidienne baisse et l'aide apportée s'intensifie, 24 juin 2026 : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/260624_nombre-de-proches-aidants